

E. 63-46

COMMISSION chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant modification de la Convention du 7 mai 1881, relative à la concession du dessèchement des marais de Fos et du colmatage de 20.000 hectares de terrains de la Crau (département des Bouches-du-Rhône). (N° 288, session 1887.)

Nommée le 21 juin 1887.

MM.

- 1^{er} BUREAU : BARNE. *de ce bureau*
- 2^e — DUMESNIL. *Président*
- 3^e — KRANTZ.
- 4^e — CLARIS.
- 5^e — EMILE LABICHE. *Vice-président*
- 6^e — CUVINOT.
- 7^e — BROSSARD. *Secrétaire*
- 8^e — JULES GUICHARD.
- 9^e — NAQUET.

112

2



1
Séance du 25 Jun.

M. Dumoulin au nom du Président

M. Brossier secrétaire.

Sous-présents M. M. Dumoulin, Krantz, Labiche, Guichard,
Claris, Maguet, Barne et Brossier.

M. Barne, dans le 1^{er} bureau, a dit que le projet
proposé au 2^e Jany et renvoyé l'été à
plus attention de la Commission.

L'honorable membre expose la situation de la compagnie Anversoise,
il en dit deux catégories d'abord sur la Creuse, à une autre sur les
autres, à une autre sur les autres.

M. Dumoulin, dans le 2^e bureau, a observé que l'art. 2 du projet oblig
l'Etat à débourser les fonds des établissements indigènes; il ne comprend
pas pourquoi l'Etat ne conserverait pas les fonds des caisses,
en les exposant à être saisis par des particuliers; de plus, il ne pourrait être
employé à d'autres usages.

M. Krantz, nommé au 3^e bureau, a exposé que le nouveau projet
était une amélioration sur le projet primitif.

Mais comment le 2^e bureau a-t-il racheté ses obligations? Les obligations
ne sont pas tenues d'accepter un terme échu.

L'avantage de la nouvelle convention semble au 3^e bureau.

M. Claris rapporte que le 4^e bureau n'a pas voté sur le projet.

M. Labiche dit que dans le 5^e bureau par un comité d'étude la
question. M. le Jany a appliqué sur l'amélioration résultant
de la nouvelle situation.

M. Brossier rapporte que dans le 7^e bureau le projet a été
favorable au projet avec une minorité importante demandant l'annulation
de ce projet.

M. Guichard a annoncé l'annulation de la convention avec
supplément pécuniaire à l'indemnité; le Congrès de la Creuse et ses
obligations par un nouveau canal sont écartés.

Les 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Le Compagnie a tenu son pacte d'engagement, et
est difficile de prononcer la défection.

Quel usage aura l'Etat? Au cas.

M. Naguet n'a pas demandé une assurance
s'il y en avait une; les conditions sont parfaites
aujourd'hui sur tous points, il a pensé que le
projet devrait être adopté.

La souscription aura lieu l'heure avant le ^{prochain} séance plénière.

M. Labiche est chargé d'examiner la question au point de
vue de la défection.

La séance est levée à 4h.

Le Président
Duméril

Séance du 30 Juin 1887.

Présidence de M. Duméril.

La séance est ouverte à

Sont présents MM. Duméril, Naguet, Krantz,
Labiche, Clavié, Brossier, Guichard, Darne.

M. Labiche a un représentant de la Compagnie; l'absence d'
un tel représentant est impossible. La 1^{re} opération
n'a pas encore lieu. Quant à la 2^e, le développement de
marchés, elle est possible. Le budget au lieu de 600 francs
vendra 2200 francs.

Le conseil général des Baux de l'Alsace n'a donné
aucun avis, car il est engagé par la loi
qui possède 12000 hect. dans le Bas.

Il faudrait demander un peu plus de détails
à l'Etat et à la loi.

M. Naguet dit que la Compagnie traite avec un
général d'intérêt sur un capital de 20 millions
et que le nouveau ne porte que sur 4 millions.

M. Clavié dit qu'un point de vue doit être envisagé.

L'opinion n'a aucune importance, car il restera toujours des
des esprits indépendants sur leurs véritables intérêts.

L'avis de la Chambre est insuffisant pour la signature d'un
ou d'un pacte.

L'opinion ^{publique} est l'Etat véritable des affaires.

C'est d'y avoir égard et en cas de faire ce service de rendre
un vote décisif, et ce n'est pas tout.

M. Huntley n'exprime aucune opinion, les incohérences abondent
dans le projet, ainsi le ministre des Travaux publics et M. de
Dion ont des obligations dans le ministère de l'agriculture.

Il faut avoir une expérience nous ne sommes pas le colonat de la terre pour
donner de mauvaises résultats, mais il vaudrait mieux que
les résultats soient inférieurs. Ce que l'on veut c'est que le
colonat ne soit pas. C'est d'ailleurs le colonat. Ce pays
est malsain. On ne peut abandonner le colonat.

Le canal d'irrigation sera abandonné, c'est la loi en Illinois et
dans le Québec. Mais on dit publiquement en Illinois que le
capital ~~est~~ pour la reporter sur la terre pour le travail
de la terre.

M. Huntley demande une entente avec le ministre pour
s'entendre sur cette question de l'indemnité pour les fonds
épargnés en fonds empruntés.

On renonce pour le moment au colonat, mais il doit en
résulter un point de départ pour une réforme de l'agriculture.
M. Huntley explique que le Col. Ditt est parti de son pays
pour rendre attention à l'indemnité de la terre.

M. Huntley dit que l'art 13 de la loi sur la terre n'est pas compris
par, car elle portait obligation pour l'Etat de rendre
les fonds dans un établissement financier.

M. Dabon explique que c'est un simple précaution
prise contre les obligations en vertu de la Compagnie.

M. Huntley pense qu'il serait préférable d'écarter la question

5
Dans laquelle on pourra voir le montant de garanties
M. Kuntz dit que le projet ne peut être accepté tel qu'il est
mais il faut porter l'Etat et la Cie à l'impression dans
lequel ils se trouvent, et faire celle au profit de
l'Etat et de la Cie. Donc il s'agit d'entendre
le Ministre et le Directeur.

M. Guichard estime que le représentant de cette affaire
renvoie à M. Mandville & Duffin, le Comptable Général de
Paris. M. Minin a partagé l'opinion de M. Guichard.
Une compagnie est formée; elle a seule le droit de la Craie et de
marier de Fos.

Aujourd'hui, des machines de 1200 hectares ou 1000 hect
de culture; de la Craie, 180 sont plantés en vignes.
Néanmoins, les articles comprennent de l'opération, et la société
ne doit pas s'occuper de cela.

Les lois, décrets ont été émis jusqu'à présent, sans
faire seulement à ces dépenses.

Pour la tenue de la Craie, l'opération de l'opération
moment de l'opération - Canal de l'opération, doit être fait
et acquis, à la compagnie.

M. Kuntz est sûr que l'opération de l'opération de
Mandville, le Canal et le Comptable Général de Paris, de
Paris.

M. Guichard fait savoir que l'opération de l'opération
de l'opération de l'opération de la compagnie
Vendredi à 2 h 1/2 de l'opération de la compagnie, 38 avenue
de l'Opéra, au bureau de la compagnie.

La séance est levée à 2 h 1/4

L. P. Duffin
M. Mandville

Seance de 1^{er} Juillet
Presidence de M. Dumont

La seance est ouverte a 9 h 1/2.

Sont presents: M. Dumont, Krantz, Guichard,
Claris, Brassard, Labiche

M. le president ouvre la seance et assiste a la seance: M. Gille,
president, et Pistone, Secretaire general, Domes, Directeur.
M. Claris demande si il y a plusieurs districts en vue.

R. Une seule.

D. Le terrain de canal a-t-il ete fait?

R. Non il n'a pas ete approuve.

D. Quelle longueur aura-t-il en m?

R. 18 Kilom. Le canal etait de 10 millions.

D. Le colonat est-il possible, quel est le prix?

R. La pente est trop faible, le terrain n'a pas ete fait
pour ce projet.

D. Quel est le superficie de terrain que le 1^{er} a propose
de dessicher?

R. Le projet portait sur 400 hectares de terrain; on avait propose
de faire 4000 hectares en vue de la superficie de terrain.

D. Le terrain appartient-il a la C.C.?

R. Oui. 4000 hectares sont desertes. 1000 hectares sont cultives
pour colza, le terrain est de 8 a 10 hectares par hectare.

D. Quelle somme de dépenses de dessication par hectare?

R. De 1200, le canal de nord et le sud. 1500 mites de terrain
ancien de 12 a 1300 francs par hectare de terrain arroses.

D. Le prix d'achat?

R. De 5000 francs par hectare.

D. Combien d'années pour dessicher?

R. 10 ans pour dessicher. Le projet a été approuve
le 10 Dec. 1885. Le terrain a été dessiche en 1884. En 10 ans
on mettra en culture le terrain actuellement deserte. En 1899 le
total de terrain en état de culture.

14 14000
20 3500
14000.00

2500 fr. l'hectare
1200
4700

3.500
3.000
6.500 l'hect. pour

La loi en ce qui concerne les communes qui ont des propriétés de l'Etat.
R. - Le Comte de Saxe répond que le Decret est en la conséquence
de cette situation

M. de Saxe, dans le cas, si l'Etat ne veut pas le faire, qu'il vendrait la terre.

R. - L'Etat ne peut pas vendre la terre.

Le prix de vente de la terre de Paris serait de 3000 francs pour les terres de
la ville.

M. de Saxe achète 2800 hect. de terres en un an 4200 hectares, revendus
de 5000 francs

M. de Saxe fut obligé de se faire de son côté, revendus la terre, n'ayant
absolument rien; c'est l'Etat qui fait tout à son usage, et
peut être la loi n'a rien à craindre; peut être l'Etat fera
l'opération lui-même de son côté.

M. de Saxe demande si ce n'est pas l'Etat qui veut se réserver
la nouvelle acquisition.

R. - On entreprendra en France, on s'en fera avec de la terre
d'origine qui n'est pas au com. utile, et a profit
monnaie l'indivisible de l'Etat à l'Etat.

M. de Saxe dit qu'il n'est pas possible de mettre en valeur les terres de la marine
- Les terres de la marine se vendent en mettant les terres à l'Etat de
premier et au 2^e de l'Etat de 2^e rang. On vendrait avec
économie

M. de Saxe dit que l'Etat ne peut pas vendre à 20000 hectares, qu'il
n'aurait plus que de 12000 hectares.

R. - C. de Saxe de 12000 hect. est l'Etat? On a l'Etat de l'Etat des
Communes de Paris. On s'en fait un jour de l'Etat de l'Etat
Communes qui ont la condition d'avoir cette superficie. La loi
a été faite pour l'Etat de l'Etat de 12000 hectares. La loi de l'Etat
de 1801 relatif aux communes de l'Etat de l'Etat de Paris. On s'en fait
substituée en entier.

M. de Saxe dit qu'il n'est pas possible de vendre la terre
cette question est au com. général?

Le Stat et le Comité général ne sont pas engagés

Le Comitey en ce qui concerne le C.A. est obligé :

R. En ce qui concerne l'écu seulement.

D. - Il est étonnant que le Comité général du South. de l'Alton
ait été :

R. Les engagements de l'Association sont antérieurs à la
Convention avec l'Etat de la Co. S. 1881.

M. Hardy demande s'il y a quelque membre en état de
indiquer le montant de l'achat de billets en vue de leur
introduction par le règlement d'opérations de la banque ?

R. Au cas. Il existe des engagements du montant de l'acquisition
chargés de venir à travers.

D. Quelle est la déduction des dépenses garanties faites à
la Société ?

L'achat de terrain à l'Est de l'Alton + 10 millions

D. - Voulez-vous dire le montant de la promesse faite à la
Société intérieure au début au capital + même l'achat de terrain.

R. Non. Les dépenses d'acquisition de terrain de la Co. ne
seront pas comprises.

M. le Président demande si les votes ont été entendus et
minutes de l'achat de terrain.

Le Comitey décide que l'on en acquiesce le montant pour
aujourd'hui. Préparé l'heure avant la séance.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président

H. D. Smith

Seance de 6 Juillet 1887.

Les présents s^{nt} M. James, Clavi, Nagel, Brossard, M. Philippe, directeur de l'hydraulique agricole, assiste à la séance. M. le Directeur dit qu'il a répondu à toutes les questions envoyées même de rendre devant le com^{te} s. ell. C. de la -

M. le Président dit qu'il n'aurait pas voulu de com^{te} s. ell. C. de la -
genant de A. J. A.

M. Philippe répond que si on se basait sur le com^{te} s. ell. C. de la -
général pour se faire une idée de la situation de la compagnie, celle-ci est dans une situation qui ne permet pas de continuer à fonctionner dans les conditions actuelles; celle-ci est dans une situation qui ne permet pas de continuer à fonctionner dans les conditions actuelles; celle-ci est dans une situation qui ne permet pas de continuer à fonctionner dans les conditions actuelles;

ou - ~~proposé~~ Demander dans les conditions actuelles; Le conseil général a été consulté mais il a fait une réponse d'attente sur laquelle il a résolu de se pourvoir ultérieurement.

M. le Président fait observer que plusieurs personnes qui s'étaient fait inscrire pour assister à la séance -

M. le Directeur répond qu'il y a eu un certain nombre de personnes qui ne sont pas venues à la séance. L'exécution de la loi de 1881 aboutissant à un résultat et la loi a rempli ses obligations.

M. Clavi dit que la loi de la concertation permet de pourvoir à la détermination; fait. Il applique cet article!

M. Nagel dit qu'il est évident qu'il est impossible de réaliser la loi de la concertation de 1881; dans ces conditions cette concertation ne pourra être faite par le plan directeur!

M. Clavi dit qu'il y aura certainement un conseil d'administration qui doit différer de celui de l'irrigation; le premier doit avoir une haute compétence plus assurée que le second. L'ing^r B. Brossard et M. de la Roche ont été occupés de projets particuliers et ont occasionné de dépenses et de grands dépenses - 610

meilleurs papiers seraient insuffisants car il faudrait
étaler de larges masses de papier. C'est pourquoi le congrès
prévoit aujourd'hui que le Comité de la Douane en
voient rien.

M. le Président demande si le premier avis de la
Commission de la Douane et de l'impôt sur le revenu
de la Chine ont été consultés préalablement.

M. Philippe répond sur les différents points :

1^o Le Comité général de Douane et d'Impôts
a été tenu devant lui; le Ministère des Finances
échange avec lui. Le Comité des Douanes et
le Comité de l'Impôt sur le revenu ont été
parmi le Comité de la Douane.

2^o Le Comité a confié à M. de la Roche l'étude
de la Commission de la Douane et de l'impôt sur le
revenu, de la Commission de l'Impôt sur le revenu
permet qui ont fait renoncer ce projet.

La différence de valeur est suffisante pour permettre d'augmenter
le revenu de 25 % par les taxes, mais il en est ainsi
dans la partie de la Commission.

On ne pourra arguer de l'impossibilité d'augmenter
la taxe; elle augmentera au fur et à mesure. Mais, fait de
ne pas augmenter dans le délai de 2 ans, mais
peut imputer à la Commission de la Douane et de l'impôt sur le
revenu de la Commission de la Douane et de l'impôt sur le
revenu.

Sur d'autres points, le Comité ne s'est pas prononcé
pour l'adoption de la Commission; pour ceux-ci, les
et les questions de détail sont de portée sur
ces points.

Le Comité de la Commission de la Douane et de l'impôt sur le
revenu est ainsi pour le Comité de la Douane et de l'impôt sur le

Durante avec le tel primitif; le quel est resté par la
trous pour le bras; I projet de dépenses en course de
30 cent. d'usage de la Duran.

M. Clavi dit que les melange par D, l'abandon profonds
le terrain de la Duran en celui de la Cour

M. Philipp. dit que le projet consistait à réserver l'espace de la
Cour dans un cercle de 0,20 d'illumination de la Duran; le
premier effet est le mien en culture de la Cour par M. Madoult &
Duffoy a estimé que 60 000 fr. seraient nécessaires à l'entretien
de la Cour.

M. Clavi fait observer qu'il n'existe rien de pareil dans
le projet; ce qui a été constaté par M. Madoult & Duffoy

M. Philipp. donne lecture de la convention de 1883 survenue
entre le lord of the soil, par le lord de la Cour à l'annexion de la Cour,
d'après.

M. Clavi répond que cette convention visait à faire ^{projets} par ^{projets}
la loi portant de projets ultérieurs et que ce projet ont
été exécutés en 1883 seulement. Pour lui, la C^{te} devrait
appartenir nécessairement à la Cour.

M. Philipp. répond que M. Clavi fait un coup de ^{projets} sur
certaines parties de la loi; la loi a été votée sur un
avant projet de M. Madoult & Duffoy. Les projets primitifs
ne concernent jamais de dépenses indéfinies et acceptés par
la loi; c'est ce qui est arrivé pour la Cour; la C^{te} n'a donc
fait qu'exécuter ce qui était prescrit par la loi.

M. Philipp. réplique que si le projet de loi n'est pas accepté, la
C^{te} n'a rien fait par la loi; c'est ce qui est arrivé et que la juridiction appartient
donner gain de cause à la C^{te}. Celle-ci est autorisée par la
Municipalité qui l'a dérogé et qui a consenti à ce que la Cour
ne s'engageât à plus en plus attendre que les intérêts de
la C^{te} étaient les mêmes que ceux de la C^{te}.

M. le Président rappelle le plan de la loi de la convention nouvelle.

Commerces se fait. Il se agit d'explorer par le vote de
l'assemblée de l'annuaire conventionnel ou presentant le
nouveau ?

M. Philippe répond qu'il s'agit d'explorer par le vote de
l'assemblée de l'annuaire conventionnel ou presentant le
nouveau. Pour l'explorer, il se agit d'explorer.

M. Labiche répond qu'il s'agit de voter le budget de
l'Etat par l'assemblée. Il s'agit d'explorer le budget
alloué à l'Etat.

M. Philippe répond qu'en 1892 le parlement a été
libre de voter le budget conventionnel.

Les expériences vont donner des résultats. Si l'on
manque, le conventionnel est annulé.

Dans l'exemple, on voit le canal de Suez, une partie
de ce canal n'est pas utilisée; on peut racheter le canal. Le
Cai fait faire l'opération et après l'Etat passe en
convention avec l'Etat qui le rachète au
Parlement.

M. Labiche répond qu'il s'agit de voter le budget
de l'Etat par l'assemblée.

M. Philippe avoue qu'il s'agit de voter le budget
de l'Etat par l'assemblée.

M. Clavié dit qu'il s'agit de voter le budget
de l'Etat par l'assemblée.

M. Philippe répond qu'il s'agit de voter le budget
de l'Etat par l'assemblée.

au tour l'empire de nos mœurs. Les bénéfices, les actions et les obligations sont nuls.

M. Guichard demande s'il y a un moyen de prononcer la déchéance.

M. Labiche répond qu'il n'y a pas de bonne manière.

M. Clavis a écrit qu'il y a un moyen de prononcer la déchéance; qu'il leur a permis de prendre de l'argent jusqu'à 80 millions par an et seulement 3 millions annuellement pour leur compte & dépenses de construction du canal de Colmar.

Quant au mur, le fort turc est démolit par l'empire, matière tenue en suspension dans le canal de la Durance.

M. Labiche fait savoir que les projets ont été examinés par le ministre et approuvés par lui.

M. Nogent demande s'il n'y a pas avantage à donner une somme déterminée pour le débarras de cette affaire.

M. Labiche répond que les terrains de la Cane et de la Puyssol peuvent rapporter au moins 100 francs. Les autres peuvent rapporter 50 francs et avoir une irrigation par des canaux. Le prix de la main d'œuvre est de 16 à 40 francs par hectare.

M. Clavis a été donné par M. Clavis, par la C. et auroit un avantage à adopter cette solution.

M. Labiche écrit le résultat définitif; c'est une liquidation qui serait la solution indiquée; mais elle serait la solution et il y a une question de Convention. La C. pourrait continuer la thèse.

M. Clavis demande que la Convention soit mise au net par le ministre et acceptée par la C.

M. Labiche dit que la C. et la Durance et de la C. et de la Durance pour fournir leur projet; pour lui, il a fait un travail. Il se mettra à son tour à l'œuvre et aura le projet à la Commission. La séance est levée à 2 h 1/2.

Le Président
Mabius

Jeune de 23 Mars 1888.

Sur prière de M. Labiche, Maréchal, G. Lepère, Pons, Guéroul
Bressard,

M. Bressard fut remarqué que les textes de la convention et ont
quatre autres de manière de l'acquiescement, toutes dans les
travaux publics, les travaux de - etc. appliqué en principe
de manière en ce point

Les représentants de la Compagnie ont été entendus.

Le président demandait s'il y a impérieusement d'écarter les premiers
projets.

M. Dornis répond que le projet est un acte de confiance et se rapportant
aux projets de la Compagnie et de son conseil, au projet de Madault &
Buffon; mais d'habitude, les ingénieurs de l'Etat ne reconnaissent
pas l'existence de droits sur l'exécution de travaux de la Comp.
le colonisateur pas même de grand accès: de plus, l'agencement de
Londres et de Durand ne s'endormiraient pas non plus en ce point.
Certains de cette dernière partie de chercher de l'excès de la Compagnie
de la Compagnie de la Durand, qui devrait être amplement
600,000 mètres cubiques ou soit 100 ans jusqu'à l'expiration de
la Compagnie appartenant à l'Etat.

La discussion est faite sur le projet Madault & Buffon.

M. Clavis fut observé que l'Etat n'est lié par aucun projet de la Comp.
Madault & Buffon; l'Etat pourrait d'ailleurs se faire un autre projet
M. Dornis dit que l'Etat a fait l'acquisition de la Compagnie pour ses
projets.

M. Labiche fut observé que l'Etat n'est lié par aucun projet de la Comp.
Madault & Buffon; l'Etat pourrait d'ailleurs se faire un autre projet
M. Dornis dit que l'Etat a fait l'acquisition de la Compagnie pour ses
projets.

Le comité d'experts a les transcriptions l'Etat de ces deux projets
de M. Madault & Buffon.

M. Dornis fut observé qu'il n'est pas possible de calculer l'extension
de la Compagnie. Le canal seul devrait coûter 12 millions. Les
travaux en culture et en construction sont évalués à 2 millions.

Le Seigneur n'est que de colons et d'arg. l.
 De la Mer, y a peut être de la prairie et
 le gant y est visible par l'abaissement de la plaine d'eau
 De la Mer, y a peut être de la prairie et
 partant y a une d'eau par arrose

Avant l'achat y a peut être un autre avantage.
 Il faut s'enquérir avec de l'eau pour le prairie.
 Le prairie de la Mer de l'eau, est 20 à 30 + par
 hectare.

M. Philippe a un autre avantage - prairie
 M. Clavis dit de la prairie est y a peut être un autre avantage
 attend y a l'eau de la prairie est y a peut être un autre avantage

M. Gendreau fait de la prairie y a peut être un autre avantage
 M. Gendreau fait de la prairie y a peut être un autre avantage

M. Gendreau fait de la prairie y a peut être un autre avantage
 M. Gendreau fait de la prairie y a peut être un autre avantage

M. Gendreau fait de la prairie y a peut être un autre avantage
 M. Gendreau fait de la prairie y a peut être un autre avantage

M. Gendreau fait de la prairie y a peut être un autre avantage
 M. Gendreau fait de la prairie y a peut être un autre avantage

M. Gendreau fait de la prairie y a peut être un autre avantage
 M. Gendreau fait de la prairie y a peut être un autre avantage

M. Gendreau fait de la prairie y a peut être un autre avantage
 M. Gendreau fait de la prairie y a peut être un autre avantage

M. Gendreau fait de la prairie y a peut être un autre avantage
 M. Gendreau fait de la prairie y a peut être un autre avantage

M. Gendreau fait de la prairie y a peut être un autre avantage
 M. Gendreau fait de la prairie y a peut être un autre avantage

M. Gendreau fait de la prairie y a peut être un autre avantage
 M. Gendreau fait de la prairie y a peut être un autre avantage

La garantie portés sur le capital & 24 millions elle ne porte
qu'environ 14 millions. L'opération justifie-t-elle le Canal seul?
M. Philipp dit que les intérêts du capital de 24 millions
sont faits.

L'œuvre est terminée le 5^h 1/2
Le Président
E. Hebert

Jeudi le 27 Mars 1857
Présent M. M. Schick, président, Clavi, Es-Lapierre, Brossier,
Mayer et Guichard, secures.

M. Philipp, directeur de l'œuvre, assiste à la séance.
M. Clavi veut poser une question: le C^o n'a-t-il pas couru le risque?
Ils prétendent qu'elle n'est tombée que sur le surplus d'indus du
Durame; mais il y avait 165 n. d. d'eau de la Durame pendant
jours de bonne. M. Hervé Mangin affirme que le
servitude de la Durame ont considérablement et que la composition
chimique de l'indus est celle de terrain fertile. Le C^o
ne peut tenir ses engagements, son capital était insuffisant.

M. Clavi demande la réalisation de l'œuvre et le C^o et pour cela il cite deux
articles qui semblent le justifier.

M. Philipp dit que le C^o a satisfait ses engagements envers le
Gouvernement et autorise le C^o à se retirer de l'œuvre.

M. Clavi dit qu'il y a eu quelques déclarations des Part. 16 de la
Convention; l'opinion n'a-t-elle pas été donnée en autorisant que
l'opération ait lieu. Donc la réalisation peut être proposée
sur un second point, celle de l'œuvre de canal et celle de la réalisation
de l'œuvre. Il y a eu un avis, le C^o n'a-t-il pas tenu ses engagements
et elle est courue de ce côté encore l'œuvre.

Pour la réalisation convention, avec l'œuvre, pour d'exercer cela
le dépens de l'œuvre établissant le capital obligé.

M. Philipp reconnaît qu'il y a eu de l'eau de la Durame et terrain

Sur une alligations par touts les obligataires annes jusqu'à ce jour
M. Clavis de s'occuper de la situation des personnes, en premier lieu la somme
provenant de la vente des actions.

M. Philippe dit qu'un nombre important de parts de la dite affaire
ont été rejetées et qu'il y aura certainement des travaux, mais ces
travaux, et son importance d'ailleurs. Ces deux hypothèses doivent
être étés refutes.

Le ^{projet} de la proposition est une œuvre digne d'être, sera comment par l'aiguillage
nouveau.

Le séance est levée à 11 h. M. Clavis donne acte au rapporteur
pour le dire et le recevoir de la part de l'assemblée.

M. Philippe dit qu'il y a encore un nouveau projet de loi pour
faire de nouvelles études; le parlement arrivera à l'été et
donnera de nouvelles études les conclusions.

La séance est levée à 11 h 1/4.

L. V. D. A.
E. Labielle

Séance du 1^{er} Mars 1888.

Présidence de M. Lelich.

Présents MM. Krantz, Guichard, Naget, Clavis, Roustan,
de Co-Capitaine,

M. Philippe, directeur de l'Hydraulique, assiste à la séance.
M. Krantz fait remarquer que les études et projets de construction de travaux de
canalisation et d'agriculture, mais aussi à celui de travaux publics.

Est-ce l'œuvre de service sont-ils affectés? (C'est le projet de 14 millions sont-ils
employés? Le conseil des études l'ordonne les travaux. Le conseil des études
sur les questions de l'art 1^{er} comment faire que le projet?

Il ne s'agit pas d'une exécution, le projet de loi est en cours de discussion
de la limite de l'œuvre, par les travaux, etc. - Le projet de loi est-il
travaux de l'œuvre, par les travaux, etc. - Le projet de loi est-il
à l'initiative de la compagnie ou gérant par le capital?

Le million de l'œuvre de l'œuvre sont-ils affectés à l'œuvre de l'œuvre

de garantie,

et M. de la Cour par diverses fois, les millions doivent être effectués à l'apurement des marais, mais il y a l'incertitude qui vient empêcher de le faire obligatoirement par le marais. Cependant les terres sont en état de culture.

M. de la Cour dit, le CC. n'a rien fait de fait, ce n'est que par une lettre du 20 Mars, elle veut par 2 millions de terrain se réserver le fond des marais de Fes.

M. de la Cour dit, le CC. n'a rien fait de fait, ce n'est que par une lettre du 20 Mars, elle veut par 2 millions de terrain se réserver le fond des marais de Fes.

M. de la Cour dit, le CC. n'a rien fait de fait, ce n'est que par une lettre du 20 Mars, elle veut par 2 millions de terrain se réserver le fond des marais de Fes.

Sur l'art. 19, les parts de la concession sont-elles égales? Il s'agit de savoir en garantie contre le CC. il s'agit de savoir si on doit donner à un particulier un terrain, le terrain de Fes.

M. de la Cour dit, le CC. n'a rien fait de fait, ce n'est que par une lettre du 20 Mars, elle veut par 2 millions de terrain se réserver le fond des marais de Fes.

Requêtes de terrain	28700 800
Équivalents en terrain	100 000 (bonnes, cadastre)
Carrière de l'enclosure de la Cour	1.200.000
Après en culture	1.200.000
Tout ensemble 1/2	1.900.000
	100.000

Sur l'art. 3, il y a des marais de ces 2 terrains, le propriétaire, ou le propriétaire des marais, comme il s'agit de la Cour de Fes, et de la Cour de l'enclosure de la Cour, pour opérer sur cette terrain. Le CC. a obtenu un décret pour donner le terrain de la Cour de Fes. Il n'y a rien de fait de fait, ce n'est que par une lettre du 20 Mars, elle veut par 2 millions de terrain se réserver le fond des marais de Fes.

Il n'y a rien de fait de fait, ce n'est que par une lettre du 20 Mars, elle veut par 2 millions de terrain se réserver le fond des marais de Fes.

Il n'y a rien de fait de fait, ce n'est que par une lettre du 20 Mars, elle veut par 2 millions de terrain se réserver le fond des marais de Fes.

Il n'y a rien de fait de fait, ce n'est que par une lettre du 20 Mars, elle veut par 2 millions de terrain se réserver le fond des marais de Fes.

Il n'y a rien de fait de fait, ce n'est que par une lettre du 20 Mars, elle veut par 2 millions de terrain se réserver le fond des marais de Fes.

Chavannes; d'après ce qui a été fait, il est fait de reconnaître
qu'il est impossible d'arriver à exécuter le programme.
Le scrutin est levé à 4 h. 1/2.

M. Raynaud demande si le terrain de la Cour ne peut être garanti
à l'usage de l'Etat.

M. Philippe répond que les clauses de l'ancien arrangement
qui sont mentionnées et qui sont la garantie.

Il demande le maintien de toutes les dispositions de toute les
Conventions.

L'Orateur
Philippe

Seance du 21 Mars

Président M. Schick

Présents M. M. Schick, Mantz, Juchard, K. G., Lapeyron,
Cher, Bureau.

M. Philippe produit le document demandé par l'Orateur pour
les dépenses.

M. Philippe se retire.

L'Orateur pour la solution de tous points se prononce

Rejet
Approuvés
Mod. Juchard

M. Mantz - Le rejet de la proposition regrettable, il est
le devoir de procéder à certains améliorations même
quand elles ne seraient pas parfaites. Si la question est
entière je sera dirigée à la réponse.

M. Guizot demande quelle serait la conséquence
pour l'Etat de rejeter le cas actuel.

M. Bureau demande la liquidation de l'affaire.
est-ce possible, car on ne peut pas s'arrêter
qu'il y ait une retraite le compagne - l'Etat.

M. Clave nous a dit que l'arrangement pour le projet de loi
D. la solution, quant aux autres, ils pourront être utilisés
à l'avenir.

Le C. C. était avec les délégués, dont les probables en action
acquiescent à la proposition.

Il pourrait y avoir un chiffre maximum pour éviter à l'avenir
par le Congrès.

Il y a 1000 hect. de bois et 500 hectares de culture arboricole.
On pourrait avoir une solution par le décret, mais ce serait nocif.
L'union de la ville de l'union à des modifications. Il y a des projets
en pourrions recevoir de nouvelles propositions.

M. G. Campenon est à Paris et M. Krantz.

M. Magut est hostile à la proposition et propose d'accepter le comité
formé à l'instant.

M. Lebich. voudrait modifier le comité et l'admettre à cet égard
partie qui ne peut être exploitée aux profits.

M. Lebich. est nommé rapporteur.

L. Président

Chabeery

Séance du 31 Janvier 1889.

La séance est ouverte à 11 h. 1/2 sous la
présidence de M. E. Labiche.

Sont présents M. Krantz, de Cis, Krantz, Magut
& Labiche, Guichard, ~~Amiot~~.

M. Bressard retenu à une autre commission
ne peut pas assister à la séance.

M. le Président rappelle que chacun des
membres de la Commission a reçu un
exemplaire des épreuves du projet de rapport.

(Vain suite
après la séance
du 28 mai)

Geneve le 28 Mars 1888

Monsieur le Ministre, M. Labiche, Guichard, Clavel, Buisson
Mugnet,

M. Clavel déclare qu'il a combattu le projet sous tous les aspects.
M. Labiche est autorisé à déposer le rapport
L'Assemblée

Geneve le 25 Janvier 1889

Cher Monsieur

Monsieur M. Labiche,
Monsieur le Ministre, M. Labiche, Clavel, G. Lempereur, Clavel
Buisson, Guichard

M. Labiche rappelle qu'il le mit de l'ordre, mais au sujet
le projet a été renvoyé à la Commission de travaux.
Cette Commission a déposé un rapport demandant
s'il n'est pas possible de donner une loi de finances
à l'Etat y ajoutant le tout au d'après M. Clavel.
Le Ministre de finances a négocié avec le C^o M. Labiche
C^o a accepté le projet de loi nouvelle convention
le 29 Decembre 1888. donnez satisfaction aux réclamations
de votre Commission.

Amis, en attendant un meilleur rendement sur le terrain
de la loi, suppression de la garantie d'intérêt sur le terrain
de l'Etat. Le gérance d'intérêt est
travaux relatifs à 12 millions. Si l'y avait bénéficiaire,
le produit net serait affecté aux travaux de l'Etat
de l'Etat.

La Commission de M. Clavel voudrait demander le
C^o est autorisé à déposer le rapport.

M. Clavel fait observer que le projet est favorable sur
cette question ^{ou plutôt} ~~ou plutôt~~ y avait lieu de modifier
la Convention et d'y ajouter une nouvelle.

Celle-ci renferme une nouvelle clause et l'Assemblée

devant le congrès, doit porter seulement sur ce point.
M. Clavié dit que le Sénat n'a pas donné son avis sur la question et
qu'il reprendra la question devant le Sénat attendu qu'il
n'est pas parvenu au Conseil d'Etat.

Il est convenu que le projet de rapport est le même que
celui imprimé et distribué au Comité de l'Assemblée.

M. Labiche dit que le projet de rapport est le même.

M. Clavié demande l'étendue de la loi de l'Assemblée et que
la discussion soit renvoyée à une époque où de telles lois
sont imprimées et rapportées à la Convention. J'voudrais aussi avoir
communication de pièces concernant la dite loi.

M. Curat répond que les pièces sont par devant et qu'il
communiquera tout à M. Clavié.

La séance est levée à 3 heures.

M. Labiche

Le Président

Suite de la séance du 21 Janvier.

Le rapport sur les questions soulevées
au Sénat et les résultats des modifications obtenues à la Convention,
M. Clavié rappelle qu'il est hostile au principe
même de la loi, mais la Commission d'Etat
prononce sur ce point il est admis par.
Il se contentera de critiquer les dispositions
de détail de la Convention.

L'élucidation du domaine de l'Assemblée lui
paraît regrettable, il dépendra du ministre
d'Etat ou de restreindre le périmètre des
travaux - plusieurs modifications apportées
à la Convention primitive lui paraissent
regrettables dans l'intérêt de l'Etat.

La réduction de 2 millions sur le bassin
du bassin de l'Estampeau est insuffisante
elle devrait être proportionnelle à
la superficie de ce bassin et devrait
s'élever à environ 5 millions.

M. Clari expose une série de dispositions
qui lui paraissent inévitables.

M. le Président et M. Luvainot répondent
à plusieurs des questions posées par M. Clari
La suite de la discussion est renvoyée à
Vendredi une heure avant la séance
La séance a lieu à 2^h 3/4

Lucien Bachelier

Séance du

Président - M. Sub. etc.

ont présents M. M. Sub. etc., Klautz, Clari,
Brossard, Luvainot, Bernard.

M. Klautz a lu et relevé le projet, et veut qu'il y ait une
garantie sur chaque 3 ans.

à quel état serais-je ? L'emplacement
étant de 50 pendant 30 ans, soit une garantie
minimum de 50. 000 et pendant 30 ans
~~500.000~~ 50 millions.

Cette offre sur 3 ans de produits que dépassent le C.C.
L'argent donné par les produits, le C.C. revient en
terre et l'argent retournera au de ses intérêts
de produits. Les produits nets vendus, réduits
moins le fait de 3 ans annuels.

Le lot de marchandises reçues par le C.C.

Le lot n'est pas grand, mais il est en partie garanti.
Le valeur aura été employée en dessein de
Le C.C. n'aura pas été en partie, mais il est en partie.

que le d'après on s'en va pas inutile; l'écriture
de quinzaine doit jouer un certain rôle.

M. Claus dit que le CC perdrait beaucoup plus
qu'elle n'y perdrait en argent. Par l'art. 6
P. de la CC. ad. 3. bénéfices elle pourra en disposer jusqu'à
un certain point et si on veut représenter l'écriture de la
de capital actions, l'écriture annuelle et l'intérêt
de l'écriture l'écriture de 3 années et ensuite
de la bénéficiaire l'écriture.

L'intérêt de la CC. est de 5 millions en 1850, et de 6 millions
en 1851.

M. P. dit que l'écriture de la CC. revient au
la situation générale de la CC. et de l'écriture.

Le d'après dit qu'il y a le d'après de 8 millions
à 4 millions, soit d'après de la CC. et de
de 17 millions, dans l'écriture de la CC.

La CC. est d'avis d'augmenter l'écriture de la CC.
en conséquence de l'écriture de la CC. et de
bénéfices de la CC. et de l'écriture de la CC.
de la CC. de 6 millions de capital actions
de la CC. de la CC. et de l'écriture de la CC.
de capital

Il est convenu que M. le ^{Président} ~~Président~~ sera un
de représentant de l'écriture de la CC. et de
l'écriture de la CC. et de l'écriture de la CC.
de la CC. et de l'écriture de la CC. et de
de la CC. et de l'écriture de la CC. et de
de la CC. et de l'écriture de la CC. et de

L'écriture de la CC. est de 6 millions
L'écriture de la CC. est de 6 millions

Scane 2 of fev 1889.

Re: Dem. & M. Black.

propose M. Black, Hearty, Curran, Clark, & C. Casper
Crossen,

M. Black. Invention. I. Le nouveau redoutable de Dem. & P. I.
Plan. Ours & nous enca. S. I. C. 15.

Le nouveau redoutable de ce article donne satisfaction de ce que je et elle est
accepte.

M. Clark demand 100000⁺ affecte i l'etrange machine
en que effect; I. report or effect 1500 gates qe doivent recevoir tant
beaucoup de que ne sont assurés, se que en nous en consid. I. nous.

Le rapporteur est au lieu de ce jour en rapport.

L. Curran